

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

**Modèle pour la détermination des prévisions de
consommation en produits sanguins et cibles de gestion**

**Direction de la biovigilance et de la biologie médicale
Direction générale des affaires universitaires, médicales,
infirmières et pharmaceutiques
Ministère de la Santé et des Services sociaux**

1^{er} février 2021

Modèle pour la détermination des prévisions de consommation en produits sanguins

Le modèle proposé pour la détermination des prévisions de consommation en produits sanguins par région est basé sur les données historiques de livraison d'Héma-Québec. Ainsi, la croissance par produit sanguin et par région est estimée en fonction des moyennes des taux de croissance régionale et provinciale des trois exercices précédents dans des proportions de 75 % de la moyenne régionale et de 25 % de la moyenne provinciale. Cette croissance est ajustée en fonction des recommandations du Comité consultatif national de médecine transfusionnelle. La répartition par établissement de la prévision régionale a été calculée au prorata de la livraison pour le dernier exercice complété.

Les prévisions sont arrondies à l'unité près. Ceci pourrait mener à quelques décalages entre les données par établissement et les données combinées. Cependant, les différences ne sont pas assez significatives pour que des corrections soient effectuées.

Notes explicatives

Les produits sanguins comprennent les produits sanguins labiles et stables ainsi que les produits de remplacement.

Les produits sanguins sont présentés par famille plutôt que par produit spécifique. Par exemple, les préparations d'immunoglobulines intraveineuses ont été regroupées sans égard à la marque de commerce ou au format.

Les unités pour déterminer les prévisions sont les suivantes : pour les produits labiles, les prévisions s'expriment en sacs et pour les produits stables, elles s'expriment en grammes (g), en microgrammes (μg), en millilitres (ml), en unités internationales (UI, RCof¹) ou en nombre de fioles.

PRODUITS LABILES

- Les **culots globulaires allogéniques** sont tous regroupés dans une seule catégorie. Des prévisions distinctes sont déterminées pour les caractéristiques spéciales auxquelles une surcharge est appliquée (lavage des produits, irradiation, phénotypage, etc.).
- Toutes les **prévisions en plaquettes** sont faites sur la base de plaquettes d'aphérèse et de plaquettes mélangées puisque les plaquettes issues de sang total ne sont plus distribuées de façon individuelle par Héma-Québec.
- Pour déterminer les **prévisions en plasma**, on a regroupé les unités de plasma congelé et le plasma prélevé par aphérèse sous le nom de plasma combiné pour déterminer globalement les prévisions en plasma.

Note : Héma-Québec ne produit plus de plasma aphérèse de 500 ml.

1. Cette unité de mesure s'applique uniquement au Humate[®] P (*Facteur VIII/fvW*)

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

PRODUITS STABLES ET DE REMPLACEMENT

- Les quantités d'**immunoglobulines antirabiques** sont calculées en ml. À noter que les immunoglobulines antirabiques sont distribuées dans une fiole de 2 ml. Les quantités d'**immunoglobulines antitétaniques, antidiphthériques et antituberculiques** sont calculées en nombre de fioles.
- À l'instar des plaquettes et du plasma, le **facteur VIII recombinant** a été regroupé afin de déterminer globalement les prévisions en facteur VIII recombinant. On a, par la suite, réparti les prévisions par région, par établissement et par marque de commerce (Nuwiq[®], Zonovate[®], Xyntha[®]) au prorata de la livraison effectuée pour le dernier exercice complété.
- Les produits de facteur VIII/facteur de von Willebrand (Wilate[®] et Humate P[®]) sont traités séparément étant donné leur utilisation particulière respective.
- Les prévisions en **albumine 5 %** et en **albumine 25 %** ont été calculées en grammes en fonction de la concentration de la solution :
 - ✓ Albumine 5 %, 50 ml = 2,5 g
 - ✓ Albumine 5 %, 250 ml = 12,5 g
 - ✓ Albumine 25 %, 50 ml = 12,5 g
 - ✓ Albumine 25 %, 100 ml = 25,0 g

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

CIBLES DE GESTION

Des cibles de péremption ont été fixées pour les culots globulaires allogéniques. Elles ont été déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux en fonction de la distance séparant chaque installation du fournisseur de produits sanguins :

Cibles de péremption pour les culots globulaires (Unités de groupe AB exclues)

Distance avec HQ (km)	Cibles de péremption pour les installations (%)
< 100	2
100 à 299	5
300 à 999	10
Installations recevant les produits par avion	50
Installations des régions 10, 17, 18	

Un seul établissement a dépassé la cible prescrite en 2019-2020. Les cibles de péremption sont présentées au tableau 1 en fonction de la distance séparant chaque installation/établissement du fournisseur, sans égard aux nouveaux regroupements en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

Tableau 1
Cibles de péremption des culots globulaires allogéniques

Grappe	Établissement	Installation	Distance avec HQ (km)	Taux de péremption attendus
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	CISSS du Bas-St-Laurent	Hôpital régional de Rimouski	306	< 10%
		Centre hospitalier régional du Grand-Portage	200	< 5%
		Hôpital Notre-Dame-du-Lac	265	< 5%
		Hôpital Notre-Dame-de-Fatima	159	< 5%
		Hôpital d'Amqui	410	< 10%
		Hôpital de Matane	399	< 10%
	CISSS de la Gaspésie	Hôpital de Maria	575	< 10%
		Hôpital de Chandler	709	< 10%
		Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts	486	< 10%
		Hôpital de Gaspé	689	< 10%
Saguenay-Lac-Saint-Jean – Côte-Nord – Nord-du Québec	CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	Hôpital de Chicoutimi	217	< 5%
		Hôpital de Dolbeau-Mistassini	317	< 10%
		Hôpital et centre de réadaptation de Jonquière	222	< 5%
		Hôpital et centre d'hébergement de Roberval	264	< 5%
		Hôpital d'Alma	233	< 5%
	CISSS de la Côte-Nord	CLSC et Hôpital Le Royer	430	< 10%
		CMSSS des Escoumins	262	< 5%
		Hôpital et CLSC de Sept-Îles ¹	656	< 50%
		CMSSS de la Basse-Côte-Nord	> 1 000	< 50%
		CMSSS de la Minganie ¹	876	< 50%
	CRSSS de la Baie-James	Centre de santé de Chibougamau	526	< 50%
		Centre de santé Lebel	627	< 50%
		Centre de santé Isle-Dieu	777	< 50%
Capitale-Nationale	CHU de Québec – Université Laval	Pavillon l'Hôtel-Dieu de Québec	< 25	< 2%
		Pavillon Centre hospitalier de l'Université Laval	< 25	< 2%
		Pavillon Saint-François-d'Assise	< 25	< 2%
		Hôpital de l'Enfant-Jésus	< 25	< 2%
		Hôpital du Saint-Sacrement	< 25	< 2%
	CIUSSS de la Capitale-Nationale	CMSSS de Baie-Saint-Paul	100	< 5%
		Hôpital de La Malbaie	144	< 5%
	IUCPQ – UL		< 25	< 2%
CISSS des Îles	Hôpital de l'Archipel	> 1 000	< 50%	

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

Mauricie – Centre-du-Québec	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	Pavillon Sainte-Marie	146	< 5%
		Hôtel-Dieu d'Athabaska	115	< 5%
		CMSSS Christ-Roi	161	< 5%
		Hôpital de Sainte-Croix	121	< 5%
		Hôpital du Centre-de-la-Mauricie	169	< 5%
		CSSS du Haut St-Maurice	235	< 5%
		CMSSS Avellin-Dalcourt	160	< 5%
Estrie	CIUSSS de l'Estrie – CHUS	Hôpital Fleurimont	168	< 5%
		Hôtel-Dieu de Sherbrooke	186	< 5%
		CSSS Memphrémagog	141	< 5%
		CSSS du Granit	263	< 5%
		Hôpital de Granby	100	< 5%
		Hôpital Brôme-Mississquoi-Perkins	111	< 5%
Montréal – CHUM	CHUM		< 25	< 2%
	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	Pavillon Maisonneuve/Pavillon Marcel-Lamoureux	< 25	< 2%
		Hôpital Santa Cabrini	< 25	< 2%
	Institut de cardiologie de Montréal		< 25	< 2%
	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	< 25	< 2%
		Hôpital Fleury	< 25	< 2%
		Hôpital Jean-Talon	< 25	< 2%
	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Mtl	Hôpital communautaire Notre-Dame	< 25	< 2%
CSSS Sud-Ouest Verdun		< 25	< 2%	
Montréal – CUSM	CUSM	Hôpital neurologique de Montréal	< 25	< 2%
		Hôpital de Lachine	< 25	< 2%
		Site Glen	< 25	< 2%
	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Mtl	Hôpital Général Juif-Sir Mortimer B. Davis	< 25	< 2%
	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Mtl	Hôpital de St. Mary	< 25	< 2%
		Hôpital général du Lakeshore	< 25	< 2%
		Hôpital de LaSalle	< 25	< 2%
	CIUSSS de l'Abitibi-Témiscamingue	Hôpital et Centre de réadaptation en dépendance de Val-d'Or	516	< 10%
		Hôpital de Rouyn-Noranda	625	< 10%
		Hôpital d'Amos	589	< 10%
		Centre de soins de courte durée La Sarre	683	< 10%
		Pavillon Sainte-Famille	688	< 10%
	CS Inuulitsivik¹		> 1 500	< 50%
	CS Tulattavik de l'Ungava¹		> 1 500	< 50%
CCSSS de la Baie James¹		> 1 000	< 50%	

Annexe 1 à la circulaire 2020-024 (01.02.40.11)

Montréal – CHU Sainte-Justine	CHU Sainte-Justine		< 25	< 2%
Outaouais	CISSS de l'Outaouais	Hôpital de Gatineau	193	< 5%
		Hôpital de Hull	189	< 5%
		Hôpital de Maniwaki	320	< 10%
		Hôpital et CHSLD de Papineau	166	< 5%
		Hôpital et CHSLD du Pontiac	310	< 10%
Chaudière-Appalaches	CISSS de Chaudière-Appalaches	Hôtel-Dieu de Lévis	< 25	< 2%
		Hôpital et CRDP de Thetford Mines	106	< 5%
		Hôpital ET CRDP de Montmagny	72	< 2%
		Hôpital de Saint-Georges	98	< 2%
Laval – Laurentides – Lanaudière	CISSS de Laval	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	< 25	< 2%
	CISSS de Lanaudière	Hôpital et Centre d'hébergement de Lanaudière	86	< 2%
		Hôpital Pierre-Le Gardeur	45	< 2%
	CISSS des Laurentides	Hôpital régional de Saint-Jérôme	46	< 2%
		Hôpital Laurentien	90	< 2%
		CSSS d'Argenteuil	69	< 2%
		Hôpital de Mont-Laurier	225	< 5%
		Centre de services de Rivière-Rouge	167	< 5%
Hôpital de Saint-Eustache	34	< 2%		
Montérégie	CISSS de la Montérégie-Centre	Hôpital Charles-Le Moyne	< 25	< 2%
		Hôpital du Haut Richelieu	55	< 2%
	CISSS de la Montérégie-Ouest	Hôpital Anne-Laberge	49	< 2%
		Hôpital du Suroît	71	< 2%
		Hôpital Barrie Mémorial	82	< 2%
	CISSS de la Montérégie-Est	Hôpital Honoré-Mercier	74	< 2%
		Hôpital Pierre-Boucher	< 25	< 2%
		Hôtel-Dieu de Sorel	99	< 2%

1. Installations approvisionnées en produits sanguins par avion